Rapport du Comité d’audit
au vérificateur général du Canada

pour l’exercice 2012-2013

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2013.

ISSN 1925-8518

Table des matières

Introduction **1**

Membres et réunions **1**

Charte du Comité **1**

Huit domaines de responsabilité en matière de surveillance **2**

1. Valeurs et éthique 2
2. Gestion des risques 2
3. Cadre de contrôle de gestion 2
4. Fonction d'audit interne 3
5. Organismes centraux 5
6. Suivi des plans d'action de la direction 5
7. Information communiquée dans les états financiers et les comptes publics 6
8. Rapports de reddition de comptes 6

Conclusion **7**

Introduction

Le Comité d'audit donne au vérificateur général des avis indépendants sur des questions relatives aux contrôles de gestion du Bureau du vérificateur général (BVG) ainsi qu'aux rapports sur les plans et le rendement du Bureau.

Étant donné le mandat du BVG, la qualité des audits et des autres examens qui y sont effectués revêt une importance cruciale. En conséquence, la fonction d'audit interne englobe la surveillance de l'efficacité du système de gestion de la qualité des audits et est désignée sous le nom de Revue des pratiques et audit interne.

Conformément aux dispositions de sa charte, le Comité a préparé le présent rapport pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Membres et réunions

Aux termes de sa charte, le Comité est formé de trois membres ayant droit de vote, dont deux sont indépendants du Bureau. Les membres qui restaient en fonction après l'exercice précédent étaient Michael Ferguson (vérificateur général) et Peter Boomgaardt (président). Au début de l'exercice, le Comité a accueilli Bruce Joyce en tant que nouveau membre indépendant; M. Joyce est un ancien associé principal du cabinet Deloitte, récemment à la retraite. Bruce Sloan, directeur principal au BVG, et Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe responsable des Services corporatifs et dirigeante principale des finances, ont continué de siéger en tant que membres d'office sans droit de vote.

Le dirigeant principal de l'audit interne ainsi que certains membres du personnel d'audit de l'Équipe de revue des pratiques et d'audit interne ont participé en tant qu'observateurs et ont répondu aux questions des membres.

Le Comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice (les 13 avril, 10 juillet et 30 octobre). Des commentaires concernant un rapport ont également été échangés par courriel en janvier 2013. Le Comité a tenu régulièrement des séances à huis clos où seuls les membres ayant droit de vote étaient réunis. Ceux-ci ont rencontré séparément l'auditeur externe, le dirigeant principal de l'audit interne et la dirigeante principale des finances.

Charte du Comité

Chaque année, le Comité revoit son mandat et l'approuve, et continue de mettre au point des façons de faire pour servir efficacement le vérificateur général. La Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor stipule que les

principes qui y sont énoncés s'appliquent aux mandataires du Parlement (y compris le BVG), mais que ceux-ci peuvent y déroger quand leur indépendance est en jeu. Le Comité estime que sa charte et son plan de travail cadrent bien avec les directives du Conseil du Trésor. Il a adopté les huit principaux domaines de responsabilité en matière de surveillance énoncés dans la politique du Conseil du Trésor.

Huit domaines de responsabilité en matière de surveillance

1. Valeurs et éthique

Lors de sa réunion d'octobre, le Comité a été informé des politiques et des procédures en vigueur visant à diffuser les valeurs et les principes d'éthique du BVG à tout le personnel, ainsi qu'à favoriser et à surveiller la conformité. Le Comité a reçu un résumé des modifications apportées au Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du BVG pour suivre les changements apportés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au code d'éthique applicable à la fonction publique dans son ensemble. Il a également été informé de la façon dont le BVG traite les questions touchant les conflits d'intérêts, de même que le harcèlement et la discrimination en milieu de travail.

Le Comité a également été informé des résultats du plus récent sondage sur la satisfaction des employés, et ses membres ont félicité la direction pour les résultats très positifs obtenus.

2. Gestion des risques

En octobre, les membres du Comité ont été informés du déroulement de la mise à jour exhaustive du plan stratégique du Bureau, dans lequel la gestion des risques occupe une place prépondérante. L'exercice est déjà bien amorcé. En effet, une réunion d'un jour animée par un conseiller externe a eu lieu en juin, pour les membres du Conseil de direction, et des réunions ont suivi, en juillet et en octobre, pour dresser les objectifs stratégiques. D'autres réunions se poursuivent en vue de déterminer les mesures à prendre et les échéanciers. Le Comité sera informé des plans et des mesures du rendement connexes au cours de l'exercice 2013-2014.

Dans le cadre de son évaluation du plan de revue des pratiques et d'audit interne, plan qui est axé sur les risques, le Comité examine et évalue la façon dont le BVG aborde les questions de gestion des risques dans une perspective d'audit.

3. Cadre de contrôle de gestion

Relativement aux activités des années passées, le Comité est informé annuellement de l'évolution des principaux défis de gestion et des procédures adoptées afin d'apaiser les inquiétudes et d'atteindre les résultats souhaités.

Le BVG traite séparément les questions relatives à la prestation des services professionnels et aux produits, et les questions de nature administrative et financière.

En ce qui concerne la réalisation des travaux pour le Parlement et d'autres utilisateurs, le Comité a reçu des rapports sur l'achèvement du projet de renouvellement des méthodes d'audit. Ces dernières années, ce vaste projet a porté sur presque toutes les questions soulevées lors des examens par les pairs et des revues des pratiques. Le budget initial de même que le calendrier révisé ont été respectés. Les nouvelles méthodes ont été présentées au personnel et, grâce à une formation et à un soutien adéquats, sont mises en œuvre efficacement.

Le Comité a également été informé des mesures que le BVG continue de prendre pour renforcer les méthodes d'audit dans le domaine des technologies de l'information. Ces mesures permettront au personnel du Bureau de s'appuyer davantage sur les contrôles internes des entités auditées.

Le Comité est tenu informé des progrès et des défis de ce secteur au cours de séances d'information sur les résultats des revues des pratiques réalisées chaque année.

Pour ce qui est des activités de nature administrative et financière, la dirigeante principale des finances a présenté une évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'information financière. Au cours de l'exercice précédent, après un examen approfondi de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles de l'information financière, le BVG a conclu que ces contrôles étaient solides. Le travail a été exécuté selon les exigences de la Politique sur le contrôle interne du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Une mise à jour limitée des procédures de contrôle a été effectuée au cours de l'exercice 2012-2013.

Afin de se tenir au fait des activités courantes, le Comité reçoit, lors des réunions, une copie des plus récents rapports sommaires mensuels de la direction ainsi que d'autres rapports choisis. Il reçoit notamment des rapports trimestriels résumant les dépenses de chaque membre du Conseil de direction en frais de voyage et d'accueil, ainsi qu'un rapport sur les principaux contrats et les exceptions à ce chapitre.

4. Fonction d'audit interne

Le trait distinctif du BVG est la fiabilité et l'intégrité des rapports qui découlent de ses audits et de ses examens. Par conséquent, il importe avant toute chose de s'assurer que le système de contrôle qualité de toutes les gammes de produits est opérationnel. Pour ce faire, le BVG procède à des évaluations périodiques de la conception des systèmes de gestion de la qualité, de même qu'à des revues des pratiques annuelles systématiques et rigoureuses visant

tous les professionnels en exercice de niveau supérieur, selon un cycle pluriannuel.

En juillet, le Comité a recommandé l'approbation des plans pluriannuels de la fonction Revue des pratiques et audit interne pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015. Ces plans sont fondés sur les risques et s'appuient sur le jugement professionnel. Pour l'année en cours, l'audit interne effectuera le suivi des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations des audits internes antérieurs. Le processus de sélection pour la revue des pratiques sera amélioré grâce à l'utilisation d'un échantillon aléatoire couvrant une période de quatre ans. En plus de réduire la prévisibilité du choix des professionnels devant faire l'objet d'une revue, cette nouvelle méthode d'échantillonnage permettra d'examiner plus de dossiers. Une fois que des données valides portant sur deux ou trois ans auront été accumulées, elle permettra également d'extrapoler les constatations aux gammes de produits individuelles.

En avril, le Comité a recommandé au vérificateur général d'approuver le Rapport sur la revue des pratiques d'audit annuel. Il s'est dit satisfait des résultats améliorés et des plans de la direction visant à mettre en œuvre les recommandations. En outre, le Comité a été informé des résultats d'un examen à l'échelle du Bureau de l'application d'une norme d'audit déterminée, la Norme canadienne d'audit 600 – Audits d'états financiers de groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composantes) – Considérations particulières. Les recommandations issues de cet examen portaient sur l'amélioration de la documentation et la clarification de la distinction entre les composantes importantes et les composantes sans importance. Le Comité a également reçu le rapport sommaire sur la revue des pratiques d'audit de performance. Il a exprimé sa satisfaction quant aux résultats et a recommandé au vérificateur général d'approuver le rapport.

Le Comité a reçu un rapport sur les constatations et les recommandations découlant de l'audit interne de l'établissement des budgets et des rapports financiers. Il s'est dit satisfait du rapport et de la réponse de la direction à l'égard des recommandations qu'il contient, et a recommandé au vérificateur général de l'approuver.

Lors de chaque réunion, le Comité est informé des audits en cours, des problèmes de personnel et de toute autre question concernant la fonction Revue des pratiques et audit interne.

Le Comité est d'avis que la fonction d'audit interne :

- a recours judicieusement à des activités de revue des pratiques;
- est assumée par des professionnels qualifiés;
- procède à la planification de ses travaux selon une méthode axée sur les risques;

- utilise une approche professionnelle lors de la planification, de l'exécution et de la supervision des travaux, ainsi que lors de l'établissement de rapports;
- procède à un suivi systématique des progrès réalisés par la direction pour donner suite aux constatations et aux recommandations;
- respecte les principes généraux de la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor.

Le Comité estime que l'équipe de Revue des pratiques et audit interne continue d'exercer ses activités en respectant les directives applicables, qu'elle possède une capacité raisonnable de s'acquitter de son mandat et qu'elle remplit ses fonctions de façon satisfaisante.

5. Organismes centraux

Le Comité a été périodiquement informé des faits récents touchant la surveillance exercée par le Parlement sur le budget et les activités du BVG. De plus, pour se tenir au courant des nouveautés dans le domaine de l'audit interne, un membre du Comité a participé au Symposium des comités de vérification des ministères et organismes, organisé par le Bureau du contrôleur général le 8 novembre 2012.

Le Comité a été informé de la façon dont le programme d'accès à l'information s'applique au BVG et de la manière dont les demandes sont traitées. Il a également été informé du rapport déposé relativement à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.*

6. Suivi des plans d'action de la direction

Pour le Comité, il est prioritaire :

- d'évaluer si les plans d'action de la direction répondent aux besoins et s'ils sont établis en temps opportun;
- de surveiller la mise en œuvre de ces plans.

À cette fin, une méthode systématique et rigoureuse a été adoptée : des rapports d'étape sont demandés jusqu'à ce que chaque point nécessitant la prise d'une mesure ait été réglé.

Ces dernières années, le BVG a réalisé une mise à jour exhaustive de ses méthodes d'audit afin de combler les lacunes qui avaient été cernées et d'instaurer les changements découlant des nouvelles normes d'information financière (IFRS) et d'audit (NCA). Durant l'exercice en cours, le projet pluriannuel de renouvellement des méthodes d'audit a été mené à bien et substantiellement mis en œuvre. Le Comité a supervisé le projet et a reçu

des rapports d'étapes lors de chaque réunion, ainsi qu'un rapport de synthèse sur les leçons apprises.

Lors de sa réunion d'octobre, le Comité a recommandé au vérificateur général d'approuver le rapport de la revue des pratiques portant sur les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations issues antérieurement des revues des pratiques et des examens par les pairs. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité reçoit des mises à jour périodiques sur l'avancement des plans visant à donner suite aux constatations découlant des audits internes, et ce, jusqu'à ce que tous les points soulevés aient été réglés.

7. Information communiquée dans les états financiers et les comptes publics

Au cours d'une séance d'information, la direction a informé le Comité au sujet de la préparation des états financiers, y compris l'établissement du budget des dépenses et le choix des méthodes comptables.

Le Comité a rencontré l'auditeur externe, le cabinet Welch LLP, qui lui a communiqué les plans (en avril) et les résultats (en juillet) de l'audit des états financiers du BVG au 31 mars 2012 et de l'information qui a été présentée au receveur général aux fins des Comptes publics du Canada. Une fois résolues les questions en suspens, le Comité a recommandé (par courriel) au vérificateur général d'approuver les états financiers.

8. Rapports de reddition de comptes

Le Comité a été informé du processus utilisé pour compiler le rapport ministériel sur le rendement de l'exercice 2011-2012, y compris les états financiers audités connexes. Le Comité a examiné la version provisoire du document, formulé des commentaires et recommandé au vérificateur général d'approuver le rapport modifié.

Lors de chaque réunion, le Comité a reçu la version la plus récente des rapports financiers trimestriels produits. Comme il a été mentionné l'an dernier, ces rapports doivent être préparés selon la comptabilité axée sur les dépenses et non selon la comptabilité d'exercice qui est à la base de la préparation des états financiers de fin d'exercice.

Enfin, en janvier 2013, les membres du Comité ont passé en revue une ébauche du Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014. Ils ont formulé des suggestions par courriel et par téléphone, et ont recommandé au vérificateur général d'approuver le rapport.

Conclusion

Les séances d'information et les rapports présentés au Comité au cours de l'exercice 2012-2013, combinés à l'expérience acquise au cours des dernières années, ont procuré au Comité une bonne compréhension des grands enjeux qui se posent au Bureau. La direction et le personnel ont exprimé clairement et franchement les défis qui les attendent et se sont montrés ouverts aux commentaires du Comité.

Le Comité constate que le BVG se fixe des normes de qualité très élevées pour ses produits d'audit. Les constatations des revues des pratiques internes au cours de l'exercice ont été très encourageantes pour la direction et le Comité. Ce dernier se réjouit de l'issue heureuse de l'initiative majeure que représentait la mise à jour des méthodes d'audit et des outils de travail.

Le Comité est d'avis que la méthode du BVG pour réaliser des audits et des examens fiables est satisfaisante, et que le système des contrôles de gestion répond aux besoins du Bureau.

Dans l'ensemble, le Comité conclut que le Bureau a adopté une approche rationnelle et systématique pour s'acquitter de son mandat, surveiller ses résultats et rendre des comptes au Parlement et au public.

Avril 2013